

# **Politique concernant la vente de billet SCUE**

La présente Politique concernant la vente de billet SCUE demande une lecture attentive car contenant : des renseignements importants sur les modalités de paiement et de remboursement, les droits que vous nous accordez ainsi que d'autres droits, déclarations et responsabilités. En outre, toutes les conditions présentées ici sont régies par les modalités de résolution des différends.

## **1. Qui nous sommes.**

### 1.1 SCUE

Bienvenue chez la SCUE ! Nous sommes une association étudiante dédiée à l'organisation et la participation à la Simulation du Conseil de l'Union européenne, de la billetterie à l'inscription, et dont la mission vise à rassembler les étudiants grâce à une opportunité unique. Par l'intermédiaire de notre équipe, de nos stands et de notre site internet, nous permettons à tous les étudiants de l'Udem de découvrir, partager et s'inscrire à notre Simulation.

Nous entendons par le terme de participant ou étudiant, toute personne inscrite à l'UdeM qui souhaiterait acheter un billet pour participer à la Simulation du Conseil de l'Union européenne.

### 1.2 Les services.

Les billets et les informations concernant la Simulation sont disponibles :

- a. en ligne par le biais de notre site internet
- b. hors plateforme, par l'existence de stands au sein de l'université.

## **2. Notre entente à l'achat du billet.**

### 2.1 But.

La politique suivante énonce les conditions et modalités selon lesquelles les étudiants peuvent utiliser le site web et les stands pour l'achat de billets ou la demande d'information à l'événement. En acceptant les Conditions d'utilisation liées à l'achat du billet de la SCUE, vous acceptez les modalités de la présente entente sans modification.

### 2.2 Explications relatives au billet.

Un courriel de confirmation sera envoyé lors de la réception et la vérification de l'achat et de l'identité du participant. Celui-ci recevra le billet d'entrée et le ticket de paiement associée à une trousse de bienvenue. Le billet pourra être imprimé ou présenté virtuellement lors des contrôles réalisés à l'entrée de la Simulation. Le ticket de paiement représente la facture et est la preuve de la bonne réception du paiement par la SCUE.

Le billet permet une inscription à la nouvelle édition 2022 de la Simulation du Conseil de l'Union européenne qui aura lieu la première semaine de mai à l'Université de Montréal. Le participant recevra le programme détaillé en mars 2022, ainsi que le nom du pays qu'il sera amené à représenter. Début avril 2022, l'équipe de la SCUE fera parvenir les codes d'accès à la plateforme web de la Simulation, dans laquelle il sera possible de découvrir : - Des capsules vidéos de formation, - Des fiches de lectures utiles sur le Conseil, - Des ressources liées à ton pays pour la simulation, - Les 3 directives qui seront proposées au débat.

Les frais demandés visent à financer l'association, notamment : les frais annuels (site web, documents administratifs), la location des salles de la simulation, les frais de nourriture (petits-déjeuner et cocktails, si la situation sanitaire le permet), des goodies, des cadeaux ainsi que le financement du déplacement des invités.

En cas de question, il est possible de communiquer avec la SCUE via les réseaux sociaux et via notre site web : <https://scue-udem.com>.

### **3. Renseignements supplémentaires sur l'inscription.**

#### **3.1 Renseignements supplémentaires.**

Dans le cadre de l'achat d'un billet, la SCUE peut exiger que vous fournissiez des renseignements requis pour vous inscrire. Ces renseignements peuvent être utilisés pour vérifier votre identité, la validité et/ou la légalité de votre transaction lors de l'achat et/ou si vous êtes admissible à participer à la Simulation. Vous acceptez de : (a) fournir ces renseignements de manière rapide, précise et complète et (b) gérer et mettre à jour ces renseignements rapidement afin d'assurer qu'ils demeurent exacts et complets en tout temps.

#### **3.2 Autorisation de divulgation.**

Le participant autorise la SCUE à vérifier vos données d'inscription, et à faire preuve de vigilance à votre égard.

#### **3.3 Défaut de fournir.**

Nous nous réservons le droit de bloquer et annuler l'achat de votre billet si nous

avons des motifs raisonnables de croire que vos données d'inscription sont inexactes ou si vous ne fournissez pas toutes les données d'inscription requises dans les délais impartis.

#### **4. Modes de paiement; traitement des paiements.**

##### 4.1 Vue d'ensemble.

###### (a) Modes des paiements.

Il existe trois options de traitement des paiements que les participants peuvent choisir pour percevoir le billet et ses avantages.

- i. Paiement par chèque.
- ii. Paiement en espèce lorsque nos stands seront ouverts à l'université de Montréal (date à confirmer).
- iii. Virement Interac sur le compte prévu à cet effet de la SCUE.

###### (b) Confirmations.

Lorsqu'une commande est passée par un participant et confirmée par l'intermédiaire de la SCUE, celle-ci génère un message de confirmation et émet un ticket de paiement unique pour la commande de ce participant.

Le participant consent à accepter, honorer et respecter inconditionnellement tous ses engagements par rapport à l'achat du billet et à l'inscription qui ont été confirmés par la SCUE. Le participant accepte qu'il est de sa responsabilité de vérifier le numéro de confirmation de son ticket de paiement et la bonne réception du fichier de bienvenue comprenant le billet et les explications associées à la Simulation. Le participant comprend qu'au vue de la situation sanitaire actuelle des restrictions peuvent être applicables avant l'évènement concerné. Cela comprend la demande possible de vérification et de scan du code QR présent sur le passeport vaccinal. En cas d'annulation de l'évènement, le participant sera remboursé dans un délai de 5 à 7 jours.

##### 4.2 Traitement des paiements.

###### (a) Processus de paiement

Vous reconnaissez et acceptez d'être responsable du maintien de la sécurité et du contrôle de tout chèque émis à votre nom. Si un chèque que vous nous envoyez est perdu, volé, ou obtenu ou présenté de manière frauduleuse ou erronée, vous acceptez d'être responsable pour tout dommage causé par la perte, le vol ou le

mauvais usage de ce chèque.

## **1. Politiques de remboursement et administration**

### **1.1 Procédure en matière de remboursement.**

La SCUE demande aux participants de la contacter directement via les réseaux sociaux et via notre site web : <https://scue-udem.com> pour procéder à une demande de remboursement. Si aucune information sur la personne à contacter n'est disponible, le participant doit utiliser le bouton de contact de l'organisateur sur la page de l'événement ou toute autre information publiée sur la page de l'événement. L'Organisateur accepte d'administrer sa politique de remboursement conformément aux modalités énoncées sur la page de l'événement concerné.

## **2. Aucune assurance/aucune garantie**

La présente politique de remboursement n'est pas destinée à être et ne constitue pas une offre visant à assurer la performance ou à garantir la performance de tout organisateur et n'est pas une garantie que des remboursements seront accordés dans toute situation donnée.